



Malemort Organisation

INSCRIPTION ET AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FICHE de CANDIDATURE et D'INSCRIPTION pour le FESTI'MALEMORT – 3 et 4 juillet 2026

IDENTITE

Nom/ Prénom (représentant légal) :
Nom commercial / Entreprise :
SIRET :
Adresse :
Code postal et ville :
Tél. et Mail :
Nombre de personnes présentes pendant la vente :

TYPE DE COMMERCE

Food trucks Bar partenaires
Mode de cuisson : flamme vive / Plancha électrique
 autre :
 gaz
Approvisionnement / Circuits courts :
Fabrication artisanale / savoir-faire / originalité :
Fourchette de prix :
Volume (quantité possible/soir) :
Exemples de produits vendus (sucrés / salés) :
.....

LOGISTIQUE

Type de véhicules ou d'installation (à stationner sur site et hors site) : Camion Remorque Etalage/stand/barnum

Nous demandons cette année un habillage qualitatif de vos stands. Si vous êtes installés en barnum (pas de tables pliantes, pas de vu derrière le stand sur les éléments de cuisine) ou bien une structure fixe camions stands décorés aux couleurs de votre commerce.

Dimensions à préciser pour chaque type :
(Les véhicules non nécessaires à la vente devront être stationnés en dehors du site – un parking est prévu à cet effet)

Besoins en électricité : (puissance à préciser ci-dessous) :

raccordement secteur (les groupes individuels sont interdits)

Puissance	Sélection (cocher la case correspondante à votre choix)
Petite consommation ≤ 4A <i>Balance, carte bleue, petite lumière, etc....</i>	
Grosse consommation > 4A et <30A <i>Frigo, four, rôtissoire, etc...</i>	

Immatriculation du ou des véhicules : préciser si présents sur site et/ou stationnement en externe :

AUTRES INFORMATIONS que vous souhaiteriez nous communiquer :

.....

DEMANDE D'OCCUPATION

Le représentant légal sollicite l'usage du domaine public de la commune de Malemort pendant le Festi'Malemort 2026 les 3 et 4 juillet au terrain Pasteur.

Certifie l'authenticité des informations apportées

Fournit les documents suivants :

- extrait KBIS de moins de 3 mois ou carte CCI
- attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »
- photocopie de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante (carte de commerçant, artisan ambulant...)
- en fonction de votre activité et de la réglementation applicable, merci de nous transmettre : attestation de conformité électrique, attestation de formation en matière d'hygiène alimentaire HACCP ou Diplôme de formation dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, récépissé de déclaration pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d'origine animale...
- tout justificatif demandé par Malemort Organisation en lien avec l'activité du demandeur
- modalités de prise de commande (effectifs, système d'enregistrement, gestion des files d'attentes)...
- liste des produits et leurs prix (pour paramétrage Cashless)
- RIB (pour versement du produit de vos ventes par Cashless)

S'engage en cas d'acceptation de sa demande à appliquer les conditions d'utilisation ci-annexées et les consignes qui lui seront données par les agents de la collectivité.

Fait à....., le :..... **Pour le demandeur** (signature du représentant légal)

AUTORISATION D'OCCUPATION pour le Festi'Malemort 2026 – 3 et 4 juillet – terrain Pasteur

Cadre réservé aux services municipaux :

Date d'arrivée :

N° de l'autorisation :

Avis de l'autorité territoriale : **FAVORABLE** **DEFAVORABLE**

N° de l'emplacement attribué (le cas échéant) :

Motif si défavorable :

Fait à Malemort, le

Pour MALEMORT ORGANISATION

Président Laurent DARTHOU

En cas d'avis favorable de l'administration, le présent document signé par l'autorité territoriale et notifié au bénéficiaire vaut autorisation d'occupation du domaine public dans les conditions qu'il précise.

Conditions de mise à disposition de l'espace public pendant le Festi'Malemort 2026

1. Modalités de sélection des candidatures

Malemort Organisation retiendra les candidatures selon les critères et dans l'ordre présentés ci-dessous :

- 1) Complétude du dossier : les dossiers incomplets seront rejetés.
- 2) Qualité de la candidature : ce critère sera apprécié au regard des informations fournies par le candidat dans le dossier d'inscription : qualité et origine des produits (label, circuits courts, etc...), originalité du commerce, prix et volumes proposés. Malemort Organisation se réserve le droit de refuser une candidature au motif que le type de commerce est déjà représenté sur le festival.
- 3) Ordre d'arrivée du dossier.

Les candidats seront informés de la suite qui sera réservée à leur demande par la transmission en retour de la fiche de candidature complétée par l'autorité territoriale.

2. Engagement du bénéficiaire de l'autorisation :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Être présent pour les dates du festival de **15h à 2h** (temps d'ouverture et de vente au public en dehors de l'installation).
- Installation les jours du festival **au plus tard à 16h**, heure de fermeture totale du site et accès véhicule non autorisé
- S'assurer des bonnes conditions d'hygiène des denrées alimentaires vendues (le cas échéant) et du respect des normes relatives à sa profession notamment l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.
- Ne pas vendre de boissons (bières, vins, softs...). *Sauf pour le bar partenaires.*
- Respecter les normes techniques et de sécurité de ses installations et équipements. Les occupants devront notamment prévoir le matériel d'extinction d'incendie adapté à leur utilisation.
- Assurer l'installation de son matériel nécessaire à son commerce et à la vente.
- Respecter l'emplacement attribué sur le plan qui sera envoyé.
- Communiquer les noms/prénoms/dates et lieux de naissance du personnel présent au commerce.
- Assurer ces équipements et les conséquences de son activité. Le bénéficiaire est informé que Malemort Organisation décline toute responsabilité pour les dommages subis lors de la manifestation.
- A informer Malemort Organisation au moins **30 jours** à l'avance en cas de désistement : Malemort Organisation pourra alors réattribuer l'emplacement au commerçant de son choix.
- A autoriser Malemort Organisation à collecter, encaisser et reverser les produits des ventes par le système « cashless » ; le délai indicatif de versement du produit des ventes est de 8 jours à compter de la date de fin du Festival.
- A régler la redevance prévue ci-dessous :

Type d'occupation	Redevance fixe	Redevance variable	Détails
Toute occupation	100 € HT/ mètre linéaire occupé	15 % du CA HT	Calcul de la redevance variable au regard du CA enregistré par système Cashless Taux de TVA : 20 % Le montant de la redevance sera déduit du montant du versement

3. Engagement de Malemort Organisation :

- Assurer l'installation du site.
- Fournir l'emplacement dégagé et propre alimenté en électricité.
- Installer le Village restauration et assurer les réparations sur les installations en cas de dégradations non imputables à l'occupant.
- Organiser l'accueil et la circulation des personnes ainsi que sécurité du site.

- Faire la promotion et la publicité du festival avec déclinaison de messages publicitaires annonçant les commerçants et les produits à acheter sur place. Le commerçant, de par la signature du présent document, autorise l'organisateur à utiliser toutes images et visuels pris sur le site.

4. Annulation par Malemort Organisation :

En cas d'annulation pour tous motifs, Malemort Organisation ne procédera à aucun dédommagement financier.

5. Litiges

En cas de litiges relatif à la présente autorisation, les parties conviennent de rechercher un accord amiable. A défaut d'un règlement amiable du litige, le Tribunal Administratif de LIMOGES sera compétent.

6. Résiliation de l'autorisation :

Malemort Organisation se réserve le droit de résilier l'autorisation accordée au bénéficiaire en cas de :

- non-respect de la réglementation applicable,
- manquement aux présentes conditions de mise à disposition,
- fausses déclarations.

7. Contacts :

Malemort organisation - 14,16 avenue Jean Jaurès CS 30055 - 19361 MALEMORT CEDEX-

www.communedemalemort.fr

Contact dossier : Murielle MICOURAUD – 06 73 60 09 32 - mmicouraud@malemort.org

8. Protection des données

Les données à caractère personnel recueillies à partir de la présente fiche de candidature font l'objet d'un traitement exclusivement destiné à l'organisation et à la mise en œuvre de la mission d'intérêt général de la gestion des marchés des Festi'Barbecues pris en charge par Malemort Organisation.

Malemort Organisation est le responsable de ce traitement (coordonnées précisées à l'article 7).

Ces données sont nécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation. Dans le cas où votre demande serait acceptée, vos données personnelles pourront être conservées tout au long de la durée de votre autorisation d'occupation, puis un an à compter de la date de fin de votre activité sur les marchés.

Ces délais passés, ces données ainsi que les documents fournis à l'appui de votre demande et constituant votre dossier d'exposant seront détruits.

Dans le cas où votre demande ne serait pas acceptée, vos données personnelles pourront être conservées un an à compter de la date de réception de votre demande.

Ce délai passé, ces données et les documents fournis à l'appui de votre demande seront détruits.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles et d'en obtenir une copie, ainsi que d'un droit de rectification de données personnelles inexactes.

Sous réserve de préciser le motif justifiant la mise en œuvre, vous disposez également d'un droit d'effacement de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation du traitement de celles-ci.

Enfin, vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Si un tel droit est exercé à l'égard de données indispensables à la gestion des marchés des Festi'Barbecues, l'exercice de ce droit équivaudra au renoncement de votre part à occuper un emplacement.

Cette demande peut être effectuée à tout moment.

Pour l'exercice de l'ensemble de vos droits ou tout information sur le traitement de données personnelles géré par Malemort Organisation, vous pouvez contacter soit :

- Directement le service gestionnaire : coordonnées à l'article 7

- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) : société GAIA – 20, avenue Alfred de Musset – 19 100 Brive la Gaillarde – 06.14.15.75.70 – cdelmas@gaiacconnect.fr

En cas d'exercice d'un ou plusieurs de vos droits, veuillez préciser sur quelles données de traitement votre demande porte et accompagner celle-ci de la copie de votre pièce d'identité.

En cas d'insatisfaction quant à la manière dont vos données personnelles ou vos demandes relatives à ces dernières sont traitées, vous pouvez prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / www.cnil.fr